



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Subvention

Efficacité énergétique du chauffage

Par la présente, je soussigné(e)

Nom et prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Localité:
Tél :	E-Mail:

demande de bien vouloir m'accorder un subside pour :

<input type="checkbox"/> le contrôle unique de l'efficacité énergétique « Heizungscheck » (50€)		
<input type="checkbox"/> le remplacement d'un ancien circulateur chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique (IEE \leq 0,20) (50€)		
Lieu :		
Remplacement d'une ancienne installation :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

à verser sur le compte bancaire

Banque :
IBAN LU

Déclaration de conformité de la part du demandeur

Le (la) soussigné (e) _____
déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Date _____ **Signature** _____

La demande dûment remplie est à introduire au plus tard 6 mois après réception du document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'État auprès du Service des Finances de la Commune de Kehlen. Les pièces à l'appui à produire sont les suivantes :

- un document de la part de l'État attestant le montant de la subvention obtenue, par la personne qui expose les dépenses ;
- la facture dûment acquittée avec l'indication détaillée du type de l'installation ou des différents travaux exécutés ;
- un certificat de la nouvelle pompe attestant un Indice d'Efficacité Énergétique selon la réglementation (CE) 641/2009 de la Commission européenne d'au moins 0,20 ou plus efficace (IEE \geq 0,20).

La subvention ne peut être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire pour un même immeuble.

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION COMMUNALE		Article budgétaire : 3/532/648120/99002	
Montant €	<input type="checkbox"/> accordée	<input type="checkbox"/> refusée	N°:

Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.